

Devis : RETRAITES ARILL

**** PARIS et le SALON DE L'AGRICULTURE ****

3 jours/ 2 nuits

Du 22 au 24/02/2026

Etat du dossier :	Options placées auprès de tous les prestataires
Contingent :	25 chambres,
Option au	30/10/2025.

JOUR 1 : PARIS

Départ 05H15 départ de GRENOBLE site ILL.

13H00 Arrivée à Paris pour le déjeuner. Puis **visite guidée à bord de votre autocar de la capitale** ; Montparnasse, l'Ecole Militaire, Les Invalides, la Concorde, les Champs Elysées, l'Arc de Triomphe, la Tour Eiffel, le Louvre, le Panthéon... Passage par le quartier de l'Opéra et des Grands magasins. Une visite panoramique avec arrêts photos aménagés.

Fin d'après midi libre sur les Champs Elysées ; la plus belle avenue du monde.

Vers 19H00. Installation à votre hôtel. Dîner et nuit.

JOUR 2 : PARIS LE SALON DE L' AGRICULTURE

08H00 **Départ de l'hôtel** en direction du **parc des exposition à la porte de Versailles.**

Journée libre au salon de l'agriculture. Depuis un demi-siècle, le Salon International de l'Agriculture rassemble chaque année tous les acteurs du monde agricole. Il est l'événement agricole de référence, non seulement en France mais aussi à l'étranger. Éleveurs, producteurs, régions, organisations et syndicats professionnels, ministères et organismes publics ou instituts de recherche : Chacun contribue à présenter les différentes facettes du secteur agricole et agroalimentaire, de ses métiers, de ses évolutions et de ses perspectives. Le salon est organisé autour de quatre univers : Élevage et ses Filières, les Produits des Régions de France, d'Outre-Mer et du Monde, les Cultures et Filières végétales, Jardin et Potager, les Services et Métiers de l'agriculture. Déjeuner libre en cours de journée..

17H00 Reprise du groupe et route vers votre hôtel. Dîner et nuit.

JOUR 3 : LE CŒUR DE LA CITE

07H45 **Départ de l'hôtel** en direction de **l'Île de la Cité** où trône majestueusement **la cathédrale Notre-Dame. Visite guidée du quartier en passant par l'île Saint Louis. Accès avec votre guide à la cathédrale Notre Dame** (attente dans la file maximum 20 à 30 mn selon affluence. Commentaires en extérieurs, à l'intérieur votre guide vous montrera les divers éléments expliqués au préalable).

Le 15 avril 2019, le monde entier assistait avec stupeur à la chute de la flèche de Notre-Dame de Paris et à la destruction de sa charpente surnommée « La Forêt ». Près de cinq ans après la catastrophe et grâce au savoir-faire de plusieurs centaines d'artisans passionnés et architectes, la Cathédrale a retrouvé de sa superbe. Vous pourrez d'ores et déjà admirer l'iconique flèche de Viollet-le-Duc et le Coq qui ont retrouvé leur place dans le ciel de Paris, la Statue de la Vierge à l'enfant, chef-d'œuvre sculptural du XIVe siècle de près de 2 mètres de haut sortie incroyablement indemne de la chute de la voûte, la Sainte Couronne d'épines, la plus précieuse et la plus vénérée des reliques conservées à Notre-Dame de Paris... tant d'autres symboles de foi, d'histoire et de patrimoine.

Continuation avec le quartier du Marais à proximité de Notre Dame. Il s'agit de l'un des quartiers les plus anciens de la rive droite qui regorge d'histoires. Entre monuments majestueux, patrimoine riche et musées captivants, le Marais vous offre un voyage à travers le temps. Sans oublier la mode et les boutiques tendance qui animent ses rues pittoresques.

Déjeuner réservé dans le cadre prestigieux et historique du PROCOPE ; le plus ancien café de Paris implanté au cœur de Saint Germain des Prés. Restaurant mythique du 6ème arrondissement de Paris depuis 1686, le Procope est un lieu chargé d'histoire où des figures emblématiques comme Voltaire, Robespierre, Molière, Diderot ou Benjamin Franklin ont fréquenté ce lieu.

14H30 Route de retour.

Vers 22H30 **Arrivée estimée dans votre localité.**

Horaires non contractuels, l'ordre des visites est susceptible de varier pour des raisons techniques et de disponibilités

Avec transport

Tarifs 2026 Variable selon les hôtels et les dates ; nous consulter	Tarif en €uro par personne et par car
---	---------------------------------------

20 à 24 personnes	25 à 29 personnes	30 à 34 personnes	35 à 39 personnes	40 à 44 personnes	45 à 53 personnes
643,00	579,00	546,00	515,00	501,00	479,00

*Tarifs calculés avec les points de ramassage mentionnés dans le programme
Si d'autres points devaient être mis en place, un nouveau calcul du prix du car devrait être effectué*

<u>CES PRIX COMPRENNENT</u>	<u>CES PRIX NE COMPRENNENT PAS</u>
- Le transport en autocar de grand tourisme - L'hébergement hôtel *** 3/ **** 4 étoiles sur la base de chambre à 2 personnes. - La pension complète du déjeuner du Jour 1 au déjeuner du dernier. Sauf le déjeuner du Jour 2. - si formule avec déjeuner au Procope le J3 : 1 verre de vin, eau minérale et café inclus. - Les entrées aux sites et visites mentionnés dans le programme. - La présence de guide * l'après-midi du J1. 2H * le matin du J3 si formule MONTMARTRE. 2H - - La taxe de séjour. - La copie du carnet de route envoyé à la compagnie de transport	- Le supplément chambres seules : estimé à 110 €. - Les dépenses d'ordre personnel. - Les pourboires. - Les assurances (vivement conseillées) * L'assurance annulation : 26 € * L'assurance assistance rapatriement : 8 €

1 gratuité pour 40 clients payants au total, soit la 41ème place offerte
(1 gratuité maximum par car)

<u>BON A SAVOIR</u>	<u>CONDITIONS</u>
- Tarifs sous réserve de hausse imprévisible de la part de nos prestataires et sous réserve de la disponibilité au moment de la commande et du paiement du 1^{er} acompte. - L'ordre des visites est susceptible d'être inversé pour des raisons techniques. - Dans un souci de confort pour l'ensemble du groupe, merci de bien prendre en compte la faisabilité du programme pour les personnes à mobilité réduite ou ayant des difficultés de déplacement. - Allergies alimentaires individuelles : à signaler au moins 30 jours avant la venue du groupe. Certains restaurateurs ne font pas de cas par cas le jour même. - Carte d'identité ou passeport en cours de validité	Réservation : - Acompte de 30% à la confirmation. - Solde 35 jours avant le départ. - Répartition des chambres, avec noms et prénoms de chaque participants 40 jours avant le départ - Date d'impression du programme : 25/07/2025. - Devis gratuit valable : 1 mois - Tarifs : valable pour 1 seul autocar, pour plusieurs autocars nous consulter.

Infos : - Lorsque des chambres seules sont proposées, leur contingent est limité en règle générale à 10% de l'effectif, dans tous les cas celles ci sont en demande.
 Malgré le supplément appliqué par les hôteliers, elles sont souvent plus exigües et moins bien placée que les chambres doubles.
 - L'ordre des visites pourra éventuellement être inversé pour des raisons techniques.
 - Horaires non contractuels, ils pourraient être revus en fonction des disponibilités de chaque prestataire.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Annulation d'individuels au sein d'un groupe	% retenu par personne du prix du séjour	Annulation de la totalité du groupe	% retenu par personne du prix du séjour
A + de 31 jours avant le début du séjour	10 %	A + de 31 jours avant le début du séjour	10 %
Entre J-30 et J-15 inclus	50 %	Entre J-30 et J15 inclus	50 %
Entre J-14 et J-8 inclus	75 %	Entre J-14 et J-8 inclus	75 %
Entre J-7 le jour du départ	100 %	Entre J-7 le jour du départ	100 %
- Frais de dossier : 25 € par personne. - Le montant des primes d'assurances, si souscrites, n'est pas remboursable.			
Si souscription de l'assurance annulation : en cas d'annulation pour raisons autres que médicale une franchise de 60 € par personne s'applique.			
A noter : frais ajustable sur le contrat en fonction des frais appliqués par les divers prestataires intervenants			

FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR LES CONTRATS DE VOYAGES A FORFAIT

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

Isalp'Tours et ses partenaires organisateurs seront entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Isalp'Tours dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements. Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du Tourisme.

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix de la matière première pour les repas, le coût du carburant, la TVA...) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat.

Le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante.

Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés.

Au cas où l'organisateur ou le détaillant deviendrait insolvable après le début du forfait ; Isalp'Tours a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST association professionnelle de Solidarité du Tourisme.

Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme APST. 87- 89, rue La Boétie 75008 PARIS –info@apst.travel TEL, 01 44 09 25 35 si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'Isalp'Tours.